

Le déploiement de la fibre en Charente-Maritime

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES ÉLUS



LES RACCORDEMENTS CLIENTS

Le réseau fibre est un nouveau réseau complet qui nécessite de poser un nouveau point d'accès au sein du logement : un nouveau boîtier télécom sera posé dans chaque logement qui demandera la fibre.

01

POUR POUVOIR AVOIR LA FIBRE, LES HABITANTS DOIVENT TOUT D'ABORD S'ASSURER D'AVOIR UNE ADDUCTION AU RÉSEAU TÉLÉCOM, PUIS COMMANDER LE SERVICE AUPRÈS DE L'OPÉRATEUR DE LEUR CHOIX.

La vérification de l'adduction au réseau télécom

C'est un point essentiel de la livraison des services fibre. Si le logement dispose déjà du téléphone ou d'une connexion internet, l'adduction est déjà réalisée. Dans ce cas, l'opérateur essaiera de reprendre le même chemin que le câble existant pour délivrer la fibre optique lors du raccordement. Le client devra présenter le chemin en question aux techniciens qui se déplaceront pour installer le service soit en présentant les regards par où passe le réseau télécom pour aller jusqu'à la maison, soit en présentant le fil aérien déjà existant. Dans ce dernier cas, cela nécessite de refaire une pénétration dans la maison pour apporter le boîtier fibre. En cas de difficulté (fourreaux bouchés...), il sera de

la responsabilité du propriétaire de procéder à la réparation.

Si le logement ne dispose pas du téléphone ou d'Internet, le client devra vérifier que la maison a déjà été abonnée à ces services ou voir sur les plans de la maison si l'adduction est existante mais non utilisée. Dans le cas contraire, le propriétaire devra demander une adduction au réseau, à sa charge, pour pouvoir avoir la fibre. C'est une obligation du propriétaire, comme cela l'est pour l'eau et l'électricité.

02

LA COMMANDE DE FIBRE

Cela se fait directement auprès d'un Opérateur Internet. Ce sera ensuite ce dernier qui proposera directement au propriétaire un rendez-vous avec des techniciens pour le raccordement du logement.

Cette commande sera possible une fois le logement rendu éligible, la vérification de l'éligibilité du logement est accessible sur le site :

<https://www.charentemaritimetreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite/>

03

LE RACCORDEMENT

La durée de l'intervention de raccordement varie de 2h à 3h selon la configuration du logement. Les techniciens installent la prise fibre optique et une box internet mais ne réinstallent pas tous les équipements (PC, tablettes, tv...). Cela peut être une option proposée par les opérateurs internet. Une seule prise est installée par foyer, le propriétaire peut distribuer plusieurs points dans le logement par des moyens filaires, wifi ou CPL (Courant porteur en Ligne). Les équipements doivent être reconfigurés pour la fibre.

la
Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT

